



Association de Solidarité avec Tous les Immigrés

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2016**

10 rue Causserouge - 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astibordeaux@gmail.com

Site Internet : <http://www.astibordeaux.fr>

Association reconnue d'intérêt général



BOP 104

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogiques	9
Les permanences juridiques et administratives	11
Les permanences consacrées au conseil juridique	11
• L'organisation	11
• Le public	11
• Les demandes	12
• Les outils	15
• Le contexte juridique	15
• Les formations données à l'Asti.....	17
Les permanences administratives	18
Le service de domiciliation.....	21
Les liens avec la F.A.S.T.I.	23
Les représentations extérieures	25
• Représentation dans des Associations	25
• Représentation dans des Collectifs	25
Autres actions ou représentations	26
Conclusion	28

INTRODUCTION

Selon le dernier rapport de l'ONU 5000 migrants sont morts en Méditerranée en 2016, un record et un bilan d'autant plus lourd que le nombre de migrants poussés à l'exil clandestin par les guerres et la désespérance mais aussi par la fermeture des frontières de l'Europe s'est réduit à 260 000 en 2016 contre plus d'un million en 2015 . La France expulse et refoule hors de ses frontières ceux qui tentent de s'y réfugier. La frontière entre l'Italie et la France s'est militarisée pour bloquer les entrées. L'État renvoie ceux qui passent, et poursuit en justice ceux qui aident les migrants. Triste monde où les murs se montent, les nationalismes se développent, et où les barbelés ensanglantent les valeurs humanistes que nous défendons.

A Bordeaux cette année, pour notre association, la fureur du monde s'est révélée par l'arrivée des jeunes mineurs isolés, venus principalement des régions subsahariennes par l'Espagne ou depuis la Libye en traversant la Méditerranée, et par celle des jeunes transférés depuis Calais. Ces jeunes qui devraient être protégés, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, scolarisés, ont été dans un premier temps d'abord sommairement évalués puis renvoyés pour ceux que l'on estimait majeurs, sans aucune trace écrite avec un billet de train pour Paris. Un collectif - Asti, Cimade, RESF, LDH, FCPE - s'est constitué pour défendre ces mineurs isolés : recours auprès du juge des enfants, intervention auprès des élus du conseil départemental, conférence de presse. Certains mineurs ont pu intégrer une structure d'accueil de l'ASE mais nombre d'entre eux attendent toujours d'avoir une formation, d'autres s'entassent dans des chambres d'hôtel depuis des mois, ou dans des foyers qui les mettent à la porte entre 8 h du matin et 18h du soir. Des mineurs « relocalisés » de Calais recasés à Hostens, ont fait une grève de la faim pour qu'on s'occupe d'eux et que leur situation administrative se débloque. A l'Asti, ce sont plus de 30 dossiers de jeunes que nous essayons de traiter au mieux.

Progressivement au long de l'année a été mise en application la nouvelle loi modifiant sur des points essentiels le CESEDA : la création de la carte pluriannuelle largement médiatisée n'est qu'un progrès très relatif car en même temps la carte de résident de dix ans est devenue plus marginale. De plus, c'est un contrôle sans précédent permanent et élargi par la préfecture sur la vie des étrangers qui est prévu grâce à des investigations auprès des autres administrations, de la sécurité sociale, des banques. C'est également maintenant au médecin de l'OFII de décider de la qualification d'étranger malade.

La préfecture de Bordeaux est devenue pour les étrangers un camp retranché, largement inaccessible. Ainsi ils sont obligés de prendre rendez-vous par voie postale ; ils ne peuvent demander où en est leur dossier que par téléphone et seulement après 4 mois sans nouvelle après le dépôt d'une première demande de titre.

A l'OFII le dossier de regroupement familial n'est plus distribué : il faut le trouver et l'imprimer à partir du site internet de l'OFII.

A cela s'ajoute une demande toujours croissante et abusive de pièces justificatives (par exemple un passeport systématiquement exigé - contre l'avis du Conseil d'État) . L'enregistrement du dossier ne donne lieu à un récépissé qu'au moment du rendez-vous (après 3 ou 4 mois dans le meilleur des cas après le dépôt). Ce récépissé est quasi systématiquement sans autorisation de travail (ce qui pénalise les conjoints

de Français en particulier). Enfin il faut plusieurs récépissés dont le renouvellement se fait après demande sur internet, pour qu'enfin une décision arrive : le titre demandé ou l'OQTF.

Le rôle de l'Asti est depuis cinquante ans d'accompagner les étrangers dans leur vie en France. Tous bénévoles, au travers des cours de français, dans les permanences juridiques et administratives, nous nous efforçons de permettre aux personnes que nous recevons d'accéder à un statut de citoyen à part entière. Nous assumons également notre rôle d'information et de défense des étrangers auprès de nos concitoyens en participant à des collectifs, en faisant des formations, en soutenant les luttes politiques contre l'exclusion des étrangers, en combattant par des publications, des conférences, les préjugés et la stigmatisation des étrangers.

Notre action s'insère ainsi dans un tissu associatif plus large et contribue à son échelle à améliorer la situation des personnes étrangères en leur apportant une écoute et un soutien.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

*Frédéric ALFOS
Président de l'ASTI Bordeaux*

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2016 concerne, pour la partie "Cours de français et alphabétisation", l'année scolaire allant de septembre 2015 à fin juillet 2016.

Pour notre association, la pratique de la langue française est un outil indispensable à l'insertion dans notre pays. L'idée est de donner, aux personnes immigrées qui nous sollicitent, les bases de notre langue, pour rester le plus autonome possible face à leur situation. Cette perte d'autonomie passagère pour eux passe aussi par la connaissance de nos institutions, de nos « us et coutumes », en un mot de tout ce qui fait la spécificité de la vie en France. Les cours de français ont pour objectif l'acquisition pour ces personnes des bases du français, essentiellement à l'oral, pour mieux comprendre et se faire comprendre sur notre sol. A plus long terme et si c'est leur projet, l'objectif est l'intégration au plus vite dans notre société.

Ces dernières années, nous avons accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants, pour les plus en difficulté, pour ceux que nous nommons les "débutants". Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités, (intermédiaires, avancés et alphabétisation), c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement. Nous tentons, avec les outils que nous utilisons, basés essentiellement sur le F.L.I. (français langue d'intégration) et les formations auxquelles nous participons, de nous adapter au mieux aux besoins de cette population.

Un certain nombre d'apprenants en français s'adressent aussi aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en 10 groupes de 4 niveaux :

Le groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées, mais parlant assez bien français.

Les 6 groupes "débutants" : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français (oral).

Les 2 groupes "intermédiaires" : composés de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production et correction phonétique).

Le groupe "avancés" : Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production) et le perfectionnement oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'ordre professionnel ou familial. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les horaires sur la semaine. Chaque groupe d'apprenants se voit proposer 3 cours de 1h30 par semaine, excepté pour les « avancés » qui n'ont qu'un seul cours par semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Nous fonctionnons sur le rythme d'une année scolaire. La rentrée a lieu le 21 septembre 2015 et la fin des cours au 28 juillet 2016, sans interruption sauf pour la période de Noël. Les 15 et 17 septembre nous organisons deux après-midi d'inscription. A cette rentrée tous les cours sont remplis durant ces deux journées (environ 200 apprenants). Toute l'année, nous inscrivons sur une liste d'attente les nouvelles demandes, puis au rythme des départs, nous téléphonons aux personnes en attente pour compléter le nombre d'apprenants de chaque cours.

Au premier accueil, au moment de la période d'inscription ou en cours d'année, nous évaluons rapidement le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension à l'oral et de la détection des problèmes "analphabétisation". Cette évaluation n'étant que très peu poussée, nous compensons en réajustant en cours d'année selon le niveau de la personne. Cette souplesse permet d'évoquer ses besoins avec la personne. Lors de ce premier contact, un document de bienvenue est remis, expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduit en de nombreuses langues. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

L'organisation pratique des cours

La gestion des présences

L'ASTI reçoit bien plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers pour compléter un dossier mais aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas sont organisés deux fois par an, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. Le premier a lieu à l'occasion de la fin de l'année civile, cette année le 18 décembre 2015 dans les locaux de la Halle de Douves, le deuxième au début de l'été, le 8 juillet 2016, sur les bords de la Garonne. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à des visites ou spectacles proposés par l'association Culture du Cœur dont l'ASTI est partenaire. Ce partenariat, démarré l'année passée avec cette association, permet d'organiser des sorties culturelles qui favorisent l'utilisation du français à l'extérieur des cours et qui permet de rencontrer des formes de vie culturelle et sociale propres à la vie française.
- accompagnement à la bibliothèque municipale, présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs, tous bénévoles :

Elle est composée de 50 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un cours comprend donc a minima trois formateurs bénévoles, un par soir sur les trois jours par semaine. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

On peut remarquer que, d'une année sur l'autre, environ une moitié des formateurs continue leur activité au sein des cours de français. Les formateurs plus jeunes, en lien avec leurs activités, études ou recherche d'emploi sont les plus "mobiles".

Ce début d'année (septembre 2015), a connu une demande de participation plus importante, liée à une forte médiatisation des drames vécus par les immigrés en Méditerranée.

Le cahier de liaison

L'outil de base du lien entre les formateurs d'un même groupe est le cahier de liaison. Celui-ci est à disposition dans la salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

Nous proposons une grille de thèmes aux formateurs, grille qu'ils peuvent utiliser comme bon leur semble et qui peut aussi servir de base à un travail en commun.

Coordinateurs:

Cette année une équipe de sept coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale (inscriptions des apprenants, gestion de la liste d'attente, recrutement des bénévoles, organisation matérielle de la rentrée, relations avec le bureau et le C.A. de l'association, organisation des réunions de formateurs, des formations proposées et des fêtes, gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle).

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30, pendant les cours. Pour eux, il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs), mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent, de les informer des activités de l'ASTI ou de les réorienter si besoin vers d'autres associations.

La communication au sein de l'équipe

Deux réunions de formateurs - Une a eu lieu à la rentrée, l'autre en cours d'année. Elles ont permis un échange autour de notre activité.

Une réunion "Alpha" - Une réunion spécifique à ce groupe a eu lieu en fin d'année proposant, entre autre, la création de deux groupes de niveaux, pour la rentrée suivante - proposition qui n'a pu s'organiser que de façon partielle.

Les réunions de coordination – Les coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Un compte-rendu est systématiquement réalisé et envoyé aux membres du bureau de l'ASTI et à tous les formateurs. Il sert d'une certaine manière de bulletin d'information interne à l'activité "cours de français".

Les casiers - Tous les formateurs qui le souhaitent disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.fr permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

Après une année (14-15) de hausse générale de notre activité, en nombre de cours proposés, en nombre d'apprenants, et pour le chiffre moyen de fréquentation par cours, la situation de cette année est stable.

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

476 inscrits
1083 cours de 1h 30
9285 présences
8,6 personnes en moyenne par cours

Âge des apprenants :

L'âge moyen est de 34 ans. 43 % ont entre 18 et 30 ans.

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 69% d'hommes et 31% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :

Les cinq pays les plus représentés sont :

L'Algérie avec 53 apprenants,
L'Espagne avec 31 apprenants,
Le Soudan avec 29 apprenants,
L'Ukraine avec 24 apprenants,
Le Maroc avec 23 apprenants.

Suivent 60 autres pays, donc un total de 65 nationalités représentées.

En comparant les chiffres de l'année précédente et ceux de cette année on peut noter des baisses significatives du nombre de Bulgares (qui passe de 29 à 12) et de Turcs (12 à 2).

A l'inverse on note les hausses suivantes : pour l'Europe de l'Est, les Ukrainiens (qui passent de 18 à 24) mais aussi les Kosovars (4 à 16).

Pour l'Afrique, les Soudanais (9 à 29) et les Nigériens (10 à 19).

Enfin les Afghans (1 à 16).

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En ce début d'année 2015-2016 deux formations sont proposées aux formateurs de l'ASTI :

- En novembre 2015, une formation spécifique aux formateurs des groupes débutants. Elle a été suivie par une dizaine de formateurs, sur la thématique de l'apprentissage du français à l'oral.
- En décembre 2015, une formation spécifique aux formateurs du groupe Alphabétisation.

Le fonds de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques en adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents et de supports de cours.

CONCLUSION

L'activité des cours de français est aussi ancienne que l'ASTI Bordeaux. Cette activité pourrait être vécue comme répétitive ; elle est bien au contraire vivante et dynamique. Son dynamisme vient en grande partie de son renouvellement. La population des apprenants est extrêmement changeante et mobile, de même d'une certaine manière, l'équipe des formateurs subit un turn-over important. Ce qui pourrait apparaître comme de l'instabilité insuffle la vitalité de cette activité, crée de la rencontre toujours renouvelée. Même si nous passons à côté de réponses pédagogiques fines ou d'évaluations poussées, ce dynamisme est moteur dans l'accompagnement que nous proposons aux personnes immigrées demandeuses d'aide. Nous pouvons espérer que cette énergie partagée soit porteuse de réussite pour l'autonomie et l'intégration de ces personnes.

La rentrée de septembre 2016 que nous évoquerons lors de notre prochain rapport d'activités confirme ce mouvement.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h.

Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

Des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger, par exemple.

Des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...

Des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours

Des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la Métropole (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI Bordeaux demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.

Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation est toujours très importante. Au cours de l'année 2016 nous avons assuré plus de 1380 entretiens (1451 en 2015) correspondant à environ 940 personnes (857 en 2015), lors de près de cent permanences.

Les associations se trouvent bien souvent assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État.

En effet depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

Analyse de la population venue aux PJ en 2016

940 personnes sont venues aux permanences juridiques, pour un ou plusieurs entretiens.

Répartition par sexe et âge

Sexe// âge	16-18	19-25	26-30	31-64	> 64	NR	Total	%	%
							H+F	2016	2015
Femmes	1	27	62	237	29	6	362	39	37
Hommes	15	60	94	376	19	14	578	61	63
Total H+F	16	87	156	613	48	20	940	100	100
% 2016	2	9	17	65	5	2	100		
% 2015	2	12	20	62	3	2	100		

On compte 61% d'hommes pour 39 % de femmes. La part des femmes a légèrement augmenté par rapport à 2015

65% des personnes ont entre 31 et 64 ans . Pour une moyenne d'âge de 40 ans .

Répartition par nationalités

940 personnes, 77 nationalités en 2016

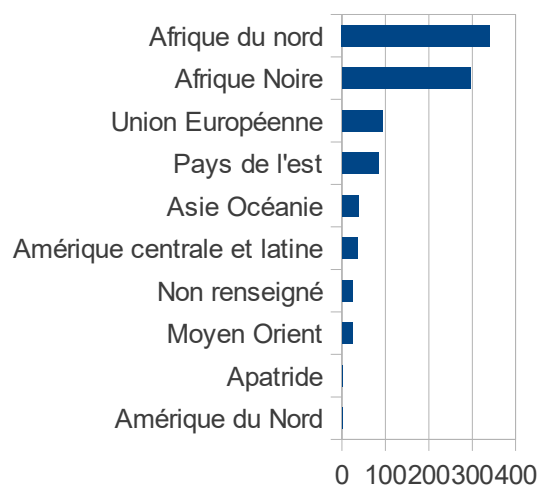
857 personnes 73 nationalités en 2015

Plus de 50% des personnes venant aux permanences juridiques sont originaires de 3 pays (Maroc, Algérie, Sénégal) .

Regroupement par zone

Zone géographique	2016		2015
	NB personnes	%	%
Afrique du nord	341	36%	40%
Afrique Noire	296	32%	31%
Union Européenne	94	10%	8%
Pays de l'est	84	9%	9%
Asie Océanie	38	4%	4%
Amérique centrale et latine	35	3,7%	3%
Moyen Orient	24	2,5%	4%
Non renseigné	24	2,5%	1%
Amérique du Nord	2	0,2%	
Apatride	2	0,2%	1%
Totaux	940	100%	100%

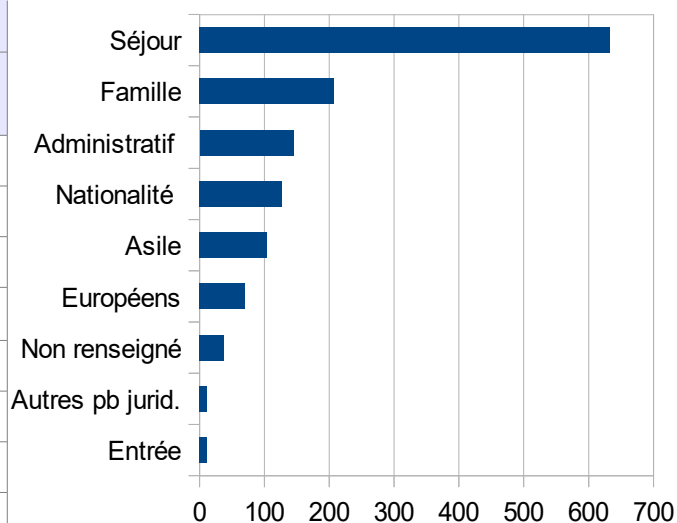
Répartition en 2016



Regroupement des entretiens par problème principal

Motif principal de l'entretien	Nb entretien	2016		2015
		%	%	
Séjour	633	46%	53%	
Famille	207	15%	16%	
Administratif	145	10%	9%	
Nationalité	127	9%	4%	
Asile	104	8%	6%	
Européens	70	5%	5%	
Entrée	11	0,8%	1%	
Autres pb jurid.	11	0,8%	4%	
Non renseigné	37	2,6%	2%	
	1380	100%	100%	

en 2016



Peu de variations par rapport à 2015, si ce n'est le motif nationalité qui s'explique par le fait que certaines personnes reçues en permanence, voient leur dossier traité aussi sur rendez-vous, hors permanences.

Près de la moitié des demandes relèvent du droit au séjour, ce poste recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour CE d'un autre pays
- première demande, renouvellement ou demande de régularisation
- étudiants : non renouvellement, changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

15% des demandes sont liées à la situation familiale :

- conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
- regroupement familial
- parent d'enfant français...

10% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cnam, Pôle emploi...)

essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...

problèmes de police parfois

9% liés à la nationalité

Première demande, recours ou demande après dossier ajourné.

8% liés à l'asile

Les primo arrivants sont orientés vers la PADA. Nous traitons essentiellement des demandes de réexamen ou des « Dublinés » qui contestent leur renvoi vers le pays européen où il sont entrés.

5% liés à des problèmes concernant des Européens

Le droit au séjour du communautaire ou de sa famille : ressources, assurance.

Et moins de 1% lié à l'accès sur le territoire

difficulté d'obtention de visa

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...
- Contacts avec les partenaires.
- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.

A signaler également via le site de l'Asti ou directement à l'adresse mél de l'Asti :

Une centaine de demandes de renseignements juridiques dont environ 15% en provenance d'autres départements et même de l'étranger.

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

Pendant quelques mois les entretiens se font à plusieurs et avec un "ancien".

L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)

De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent du droit des étrangers (éditions législatives) et la documentation du Gisti...

Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Le contexte juridique

1) Une importante loi relative au droit des étrangers en France est intervenue le 7 mars 2016 et a fait l'objet d'une formation à l'ASTI le 26 mai 2016.

Depuis le 1 janvier 2017, cette loi est totalement en application à l'exception de Mayotte où de nombreuses dispositions ne s'appliqueront qu'à partir de janvier 2018.

Cette réforme ne marque aucune volonté de rupture avec les réformes précédentes et si elle comporte, sur certains aspects, des améliorations du droit des étrangers, elle l'aggrave aussi considérablement sur d'autres points.

S'agissant du séjour : la création d'une carte de séjour pluriannuelle

Ce titre pluriannuel sera au maximum de 4 ans ; le dispositif est complexe et souffre de nombreuses exceptions. Son retrait sera toujours possible en cours de validité précarisant ainsi considérablement la situation de l'étranger ; et ce d'autant plus que **l'administration a un énorme pouvoir de communication portant sur tous les éléments relatifs à la vie privée, seul le secret médical lui restant opposable.**

Des dispositions plus favorables marquent la situation des **étrangers malades**.

Le retour à la notion d'effectivité permet de prendre en compte les difficultés concrètes d'accès aux soins (prix, éloignement etc...).

Les deux **parents d'un enfant malade** sont dorénavant munis de plein droit d'une autorisation provisoire de séjour de six mois avec autorisation de travail.

En revanche n'est pas une avancée le fait que l'avis médical sera dorénavant délivré par l'OFII (ministère de l'Intérieur) et non plus par le MARS (ministère de la Santé) : l'objectif du premier est la gestion des flux de migrants, celui du second est la protection de la santé publique.

La carte de séjour « **salarié** » est désormais réservée aux seuls titulaires d'un CDI

Les titulaires de CDD, quelque soit sa durée, n'ont plus accès qu'à la carte de séjour « **travailleur temporaire** » de même durée que le contrat de travail.

Les étrangers qui séjournent en France pour des raisons professionnelles pour une durée de moins de trois mois (activités sportives, culturelles, scientifiques...) sont dispensés de l'autorisation provisoire de travail.

Au niveau de l'**éloignement**, le juge des libertés et de la détention retrouve son rôle de gardien des libertés.

Par ailleurs, la loi renforce largement les moyens de l'administration dans sa mission d'exécution des mesures d'éloignement, et le régime contentieux devant le juge administratif se trouve encore complexifié.

Une autre évolution notable réside dans la création d'une interdiction de circulation à l'endroit des ressortissants européens qui abuseraient de leur droit au séjour sur le territoire national.

Cette nouvelle loi comporte de graves lacunes :

*elle ne reprend ainsi aucune des dispositions de la circulaire Valls qui régissent, en fixant des conditions précises, l'accès au séjour au bénéficiaire des étrangers en situation irrégulière.

*elle n'aborde pas davantage la situation des étrangers « ni ni », « ni régularisables, ni expulsables ». Il s'agit des étrangers qui, même s'ils ne remplissent pas les conditions de délivrance d'un titre de séjour, ne peuvent cependant pas être renvoyés dans leur pays d'origine.

2) Textes divers :

* loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance et décret du 24 juin 2016 : légalisation du test osseux sur les mineurs isolés étrangers – répartition nationale des MIE dans les départements.

* loi du 13 avril 2016 : délivrance de plein droit d'une carte de séjour aux victimes de la traite d'êtres humains ou de proxénétisme qui déposent plainte ou témoignent.

* décrets du 19 mai 2016 et instructions du 10 juin 2016 sur la domiciliation des personnes sans domicile stable : un seul dispositif « généraliste » - les critères objectifs qui fondent l'existence du lien de la personne avec la commune obligeant les CCAS à les domicilier sont précisés.

* un décret et 3 arrêtés du 29 juin 2016 sur la déclaration de nationalité après mariage.

Les formations données par l'Asti Bordeaux

Les modifications continues de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations.

Ces formations durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais. Elles sont préparées par des membres de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Ceux-ci représentaient en 2014 les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Promofemmes, Cimade, Amnesty International, etc...

En 2016		Nb de présences	Durée	Lieu
19 mai 2016	Entrée des étrangers	31	3 :00	Halle des Douves
29 mai 2016	Loi du 7 mars 2016	46	3 :00	Halle des Douves
6 décembre 2016	Séjour des étrangers	39	3 :00	Halle des Douves
Totaux		116	9:00	

Formation continue des bénévoles de l'Asti.

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

On examine des questions complexes posées dans les permanences.

On étudie et commente les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence ; des points particuliers sont traités.

Ces réunions concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences et apprendre à formuler lors des permanences les « bonnes questions » pour cerner le problème qui leur est posé et apporter une réponse.

Ainsi un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) en participant aux permanences, complètent leur formation sur le terrain.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Les permanences administratives complètent l'action des permanences juridiques en offrant un service d'aide aux démarches administratives mais aussi d'écoute et de conseil face à différentes situations.

Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures.

	2016	2015
Nombre d'entretiens	309	385
Nombre de personnes	208	184
Nombre de permanences	45	40

Répartition par âge et sexe

Tranche âge	Femmes	Hommes	Total	% H + F
16-18 ans	1	3	4	2
19-25 ans	4	5	9	4
26-30 ans	9	12	21	10
31-64 ans	55	104	159	77
65 ans et +	6	7	13	6
inconnu	1	1	2	1
Totaux	76	132	208	100

Les $\frac{3}{4}$ des personnes venues aux PA ont entre 31 et 64 ans.

Les hommes sont presque 2 fois plus nombreux que les femmes.

Répartition par nationalité

En 2016 les 208 personnes reçues en PA sont originaires de 43 pays .
Plus de la moitié des demandes viennent de 5 pays (dans l'ordre d'importance Algérie, Maroc, Espagne, Bulgarie et Sénégal).

Zone géographique	2016		2015	
	Nb personnes	%	Nb personnes	%
Afrique du nord	67	32%	57	31%
Union Européenne	64	31%	66	36%
Afrique Noire	51	24%	34	18%
Europe de l'est	11	5,3%	13	7%
Moyen Orient	7	3,4%	5	3%
Asie Océanie	4	1,9%	4	2%
Amérique centrale et latine	2	0,9%	4	2%
Amérique du Nord	1	0,5%		
Non renseigné	1	0,5%	1	1%
Totaux	208	100%	184	100%

Nombre de personnes par problème principal du premier entretien :

Motif 1 ^{er} entretien	2016		2015	
	Nb	%	Nb	%
prestations familiales	44	21%	26	14%
autres administratifs	37	18%	40	22%
couverture maladie	30	14%	12	7%
logement	23	11%	17	9%
autres droits sociaux	23	11%	12	7%
justice/police	13	6%	2	1%
accès aux soins	11	5,3%	17	9%
emploi	7	3,4%	24	13%
consommation et contentieux divers	5	2,4%	9	5%
dossier nationalité	3	1,4%	4	2%
éducation	2	1%	2	1%
formation	1	0,5%	3	2%
Juridique	8	3,9%	12	7%
	208	100%	184	100%

On peut distinguer dans l'aide apportée par les permanenciers :

- d'une part l'accompagnement dans les démarches administratives courantes :
 - accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...
 - prestations familiales et sociales : CAF...
 - logement - bailleurs sociaux
 - aide juridictionnelle
 - déclarations de revenus : particuliers, auto-entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part l'aide au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés
 - versements de prestations suspendus
 - frais médicaux et hospitaliers
 - dossiers de surendettement
 - impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

Sans oublier la mise en relation avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Par leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits PND pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

Année 2016	Nb de dossiers	Courriers	Passages avec courrier	Estimation nb passages avec ou sans courrier
Fiches nouvelles créées en 2016 avec courrier	78	985	452	900
Fiches refaites en 2016 avec courrier	245	7254	3017	6000
Fiches nouvelles créées en 2016 sans courrier	30	0	3	
Total 2016	353	8239	3472	6900
Comparatif 2015	377	7624	3168	6200
Comparatif 2014	325	6321	2647	5300

Les domiciliations faisant l'objet d'une procédure avec CERFA.

La gestion de ces dossiers est plus lourde que celle des domiciliés de base. Les « attestations cerfa » sont obligatoires pour les prestations sociales et les ouvertures de compte postal ou bancaire ainsi que les radiations et les renouvellements périodiques. C'est la procédure pour laquelle nous sommes habilités par la préfecture.

Année	Élections de domicile reçues	Nombre de radiations	Nombre de renouvellements	Nombre de domiciliations en cours
2016	40	8	87	119
Comparatif 2015	76	19 + 6	42	112

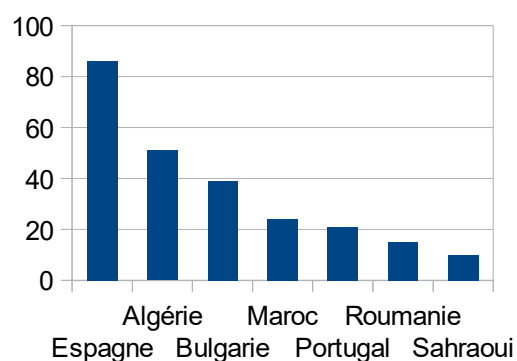
La répartition par sexe de l'ensemble des domiciliés montre une prédominance d'hommes (80%) et la répartition par âge montre que 76% des domiciliés ont entre 31 et 60 ans avec 22% de plus jeunes et 2% de plus âgés.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques. Elle est stable par rapport à 2015

Zone géographique	Nb personnes	%
Union Européenne	170	49 %
Afrique du nord	90	25 %
Afrique Noire	41	11 %
Pays de l'est	24	7 %
Asie Océanie	21	6 %
Amérique centrale et latine	3	1 %
Moyen Orient	1	
Non renseigné	3	
Totaux	353	100,00%

Pays les plus représentés (sur 42 pays)

Pays	Nb personnes	% (pop totale)
Espagne	86	24 %
Algérie	51	14 %
Bulgarie	39	11 %
Maroc	24	7 %
Portugal	21	6%
Roumanie	15	4 %
Sahraoui	10	3 %



Dans le cadre de la mise en place du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), la préfecture de la Gironde (DDCS) a initialisé fin de 2015 des réunions de travail sur le problème de la domiciliation, entre institutionnels, CCAS et associations. Elles se sont poursuivies en 2016 (4 réunions) jusqu'à la publication du schéma départemental de la domiciliation avec inscription de 7 fiches actions .
En 2017 la réflexion portera sur la mise en place de ces actions.

Les domiciliations de courrier à l'ASTI bénéficient d'un agrément précisant que celles-ci sont destinées « aux personnes accompagnées par l'association ».
Un arrêté préfectoral de la Gironde du 22 mars 2016 a renouvelé pour 2 ans notre agrément.

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale.

Cette année 3 personnes ont participé au congrès extraordinaire de la FASTI les 19 et 20 novembre .

C'est donc une large participation de l'ASTI de Bordeaux à ce congrès qui a porté sur les questions suivantes :

Comment parer à la fragilité financière de la FASTI ?

Comment améliorer le fonctionnement, la gestion et les conditions de travail du personnel et la démocratie interne de la FASTI ?

Quelles sont les priorités du rôle d'appui de la FASTI vis-à-vis des ASTI ?

Ce congrès a débouché :

- sur la définition de priorités telles que le soutien aux Asti par la formation, les échanges de pratiques, le fait de porter des revendications politiques (interpellation des politiques, médias, actions collectives)
- sur le développement d'outils numériques ; un effort de délocalisation des réunions et formations
- l'amélioration et le développement des outils de communication grand public
- la volonté de commémorer les 50 ans de la Fasti
- la création de 4 groupes de travail :
 - ° comment faire évoluer les commissions qui existent (séjour, femmes, Nord-Sud , jeunesse)
 - ° comment parer à la fragilité financière
 - ° comment améliorer notre communication
 - ° préparation des 50 ans de la FASTI

Le Bureau Fédéral est actuellement constitué de 4 membres.

Une personne du CA de L'ASTI continue de participer à la Commission Femmes de la FASTI qui s'est réunie 4 fois en 2016

Cette année les membres de la commission ont :

- abordé plusieurs thèmes de travail dont immigration et prostitution ou les violences rencontrées par les femmes lors de leurs parcours migratoires ...
- organisé des formations et/ou des débats : Féminisme et anti militarisme - Accueil Socio Linguistique et genre - Droit au séjour des personnes étrangères en situation de prostitution ou victime de traite des êtres humains et les dispositifs de protection existants.
- mis en place plusieurs outils d'information :
 - une « lettre » de la commission : 3 numéros sont parus en 2016
 - une brochure sur « auto organisation et luttes : la parole des premières concernées »
 - une mise à jour de la fiche pratique « violences conjugales et droit au séjour »

La commission femme intervient aussi dans les Asti et participe à des interventions chez nos partenaires : animations d'ateliers dans des collèges, des groupes d'apprentissage de la langue françaises ou dans des formations d'agents de l'Éducation nationale et de médecins généralistes.

L'ASTI a par ailleurs relayé auprès de ses adhérents et sympathisants les communiqués de la FASTI et transmis à la Fasti des informations sur la situation des mineurs isolés en Gironde ou bien celle des demandeurs d'asile.

A plusieurs reprises, nous avons sollicité la Fasti pour demander quelle était dans d'autres régions la pratique de la préfecture vis-à-vis des demandes de titres de séjour, ou bien celle de la plateforme des demandes d'asile, ou bien celle du conseil départemental à l'égard des mineurs isolés.

L'ASTI informe également la FASTI des formations juridiques qui sont faites à Bordeaux et de leur libre accession sur le site de l'Asti.

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières** (OLF) qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des associations

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français. Participation au C.A.

La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix. L'Asti y adhère et utilise régulièrement le lieu.

Représentation dans des collectifs

LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005.

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis neuf ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

LE COLLECTIF M.I.E. (MINEURS ISOLES ETRANGERS) / JEUNES MAJEURS

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Conseil Départemental pour faire pression sur les modalités de prise en charge des MIE et des jeunes majeurs, notamment lors d'un entretien le 1^{er} mars 2016 avec Mme AJON, vice-présidente en charge de la promotion de la santé et protection de l'enfance en continuant à demander une notification écrite des refus de prise en charge, la mise en place d'une procédure de vérification des documents d'état-civil par la préfecture, un meilleur accompagnement et un effort sur la scolarisation des jeunes pris en charge.

Il s'agit purement et simplement de l'application de la loi que nous avons bien des difficultés à obtenir.

Des engagements ont été pris par le Conseil Départemental mais ont été peu ou mal tenus.

Ce n'est que fin 2016 que nous avons enfin réussi à obtenir des notifications écrites des refus ; ce qui ouvre aux jeunes concernés la possibilité réelle, avec l'appui du collectif, de saisir le juge des enfants pour contester la décision.

L'année 2016 a vu la multiplication de la pratique inacceptable de réévaluation de la situation de jeunes arrivant d'autres départements pour être confié à l'aide sociale de la Gironde. Le collectif s'est mobilisé contre cette pratique qui laisse les jeunes à l'abandon pendant plusieurs mois car l'ASE se contente d'une simple mise à l'abri dans des « hôtels » pendant cette période.

Selon les informations émanant du Conseil Départemental dont nous disposons pour 2016 :

467 enfants ont été évalués mineurs (*soit une hausse de 45% par rapport à 2015*) dont 300 par la voie directe de jeunes se présentant directement au SAEMIE, et 167 par péréquation et donc arrivant d'autres départements déjà évalués ;

54 ont été admis et pris en charge par l'ASE dont 33 arrivés par la voie directe et 21 par péréquation (*soit un taux d'admission de 11%*).

Par ailleurs nous soutenons toujours quelques jeunes majeurs anciens MIE mis brutalement à la rue à leur arrivée à la majorité (aide dans leurs démarches pour la scolarité, le logement, les moyens de subsistance et obtention de titres de séjour).

Autres actions ou représentations

Interventions ponctuelles

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, rencontres ou bien animer des débats sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations.

- Intervention dans le cadre du séminaire d'actualité du LAM (Les Afriques dans le Monde / Sciences Po CNRS) en février « Derrière la question des réfugiés : comment on garde les frontières »
- Co-organisation de la conférence de Catherine Withol de Wenden sur le thème « Migrations en Méditerranée » en juillet
- Intervention sur la clé des ondes en décembre
- Participation en juin avec la Cimade aux « Charter Awards » qui « récompensent » les préfetures qui se sont illustrées en 2015 par leurs pratiques illégales ou abusives.
- Participation à Planète Floirac

Partenaires institutionnels

Participation :

à 3 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux
aux réunions proposées par le Conseil Régional et par le Conseil Départemental sur l'accueil des réfugiés
au forum du Conseil Départemental sur la vie associative en avril
aux Assises de la solidarité et de l'égalité organisées par le Conseil régional en septembre
aux travaux de l'Atelier « domiciliation » organisé par la direction de la cohésion sociale-Préfecture de la Gironde dans le cadre de la révision du PDALHPD (janvier, février, juillet)

Partenaires opérationnels

- Participations aux AG de l'ASTI Pessac, Calk, CIDFF, Halle des Douves et Promo-Femmes Saint Michel
- Pour les différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RSEF33, le CED rive droite
- Réunions avec FTDA et la Cimade sur la mise en place de la PADA.
- Participation au Collectif girondin de soutien aux réfugiés.
- Participation au Comité de vigilance du CRA.

Les formations juridiques touchent un large public de partenaires associatifs dont certains viennent de loin (Périgueux, Sarlat) ainsi que quelques particuliers (avocats, étudiants) mais aussi des salariés des CADA ou bénévoles des CAO.

CONCLUSION

Malheureusement, nous n'avons pas fini de nous battre pour tous ces hommes, femmes et enfants qui arrivent sur notre sol dans des situations difficiles, pour certains avec comme seul objectif « survivre ».

Nous essayons de leur apporter une aide dans leurs démarches juridiques et administratives. Nous tentons, aussi, de leur apporter un minimum d'éléments de langage afin qu'ils puissent comprendre et se faire comprendre en français.

Nous défendons l'idée d'une libre circulation et installation des personnes qui permettrait à ces déplacés, en nombre beaucoup plus faible qu'on ne le dit, d'atteindre une vie enfin digne.

Nous souhaitons enfin que de plus en plus de gens nous rejoignent sur ces idées et, sur le terrain, dans nos actions.